Règlement général - Allgemeine Teilnahmebedingungen - Exhibitions rules and regulations :

Article 1 : Généralités

1a) La participation aux Bourses aux Disques , organisé par la société EUREVENT, est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement.

1b) Lieux et horaires : Les Bourses Aux Disques se dérouleront à la Salle de la Bourse de Strasbourg, Place du Mar. De Lattre

Horaires Publics : Dimanche 10h00 – 18h00

Horaires Exposants: Dimanche 7h45 – 19h30

Article 2 : Inscription – Admission – Emplacement

2a) Seuls les dossiers d'inscription complets et parvenus avant la date limite d'inscription seront pris en compte. Un dossier est considéré complet s'il comporte : le contrat de location dûment complété et signé et le paiement du stand à l'ordre d'EUREVENT. L'organisateur se garde le droit de refuser une location de stand sans pour autant avoir à se justifier.

2b) L'obtention d'un stand doit être confirmée par l'organisateur.

2c) Le droit résultant de l'inscription est personnel et incessible. L'admission n'emporte aucun droit pour une manifestation ultérieure.

2d) Le paiement du stand doit être effectué en euro et au plus tard à la date d'échéance indiquée sur le contrat de location, sans escompte. Tout retard entraînera de plein droit des pénalités d'un montant de 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

2e) Les prix sont en Euro, la TVA est celle en vigueur au jour de la facturation.

2f) L'organisateur effectue la répartition des emplacements en fonction de la nature des produits et/ou services et en tenant compte le plus largement possible des souhaits exprimés par l'exposant.

Article 3 : Stand :

3a) Tout aménagement particulier d'un stand doit être traité non feu et répondre à la norme M1.Tout appareil électrique ou d'éclairage devra être conforme à la réglementation et comporter un raccordement à la terre. Toute installation non conforme peut donner lieu à la fermeture immédiate du stand par les services de sécurité, sans indemnité ni remboursement. Toute dégradation du stand, sera facturée à la valeur de remplacement (utilisez scotch ou patafix pour coller vos affiches)

3b) L'exposant s'engage à ne présenter que des produits, services ou matériels conformes à la réglementation française ou européenne, sauf le cas échéant, ce qu'il soit clairement indiquer au moyen d'un panonceau, leur non homologation. Il en assure l'entière responsabilité vis à vis des tiers, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucune façon être engagée de leur fait

3c) L'exposant prend l'engagement express de ne pas exposer ou vendre d'objets ayant un caractère raciste ou incitant à la haine raciale sous peine d'expulsion immédiate de la manifestation sans préjudice de voie de recours pour l'organisateur.

3d) L'organisateur rappelle aux exposants que la vente de produits dits « pirates » et de contrefaçons est strictement interdite en France en vertu des différents articles relatifs à la Propriété Intellectuelle qui précisent les sanctions possibles aussi bien pour les revendeurs que pour les acheteurs. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de saisie de tels produits dans l'enceinte de la manifestation

3e) Les produits à caractère érotique sont tolérés dans la mesure où ils ne sont ni accessibles ni vendus aux mineurs de moins de 18 ans

Article 4: Installation & Démontage :

4a) Horaires montage et démontage : cf article 1b. Les stands doivent être installés avant le passage de la commission de sécurité soit au plus tard 30 minutes avant l'ouverture au public.

4b) Démontage : l'exposant ne pourra en aucun cas démonter son stand avant la fermeture du salon au public. Tous les stands doivent être démontés avant 19h30. Le non-respect par un exposant de cet alinéa autorise l'organisation à réclamer des pénalités de retard et des dommages intérêts.

Article 5 : Assurance

5a)L'administration de l'exposition est assurée en Responsabilité Civile « Organisateur » L'organisateur n'est pas responsable du vol, de la casse, du bris, des incendies et des dégâts des eaux pendant toute la durée de la manifestation (montage, démontage, pendant l'ouverture au public). Une société de surveillance assure le gardiennage durant les nuits de vendredi et samedi.

5b) L'exposant s'engage à s'assurer pour les dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers et pour le vol, la casse, le bris des objets et matériels qu'il expose.

Article 6 : Accès au Salon

6a) La confirmation de location avec un pièce d'identité sont à présenter à l'accueil-exposants lors de votre arrivée.

6b) Les badges nominatifs seront fournis avec le stand. Les badges sont nominatifs et strictement personnels. Les entrés/ sorties des badges seront contrôlées et toute fraude entraînera l'expulsion du contrevenant et la destruction du badge.

6c) Aucun badge supplémentaire ne sera délivré pendant le salon.

Article 7 : Communication

7a) Les exposants autorisent, à titre gracieux, les organisateurs à réaliser s'ils le souhaitent des photos ou des films les représentant, eux et leurs produits exposés, et à utiliser librement ces images en France, comme à l'étranger, et sans limitation de durée.

7b) Catalogue – Programme de la manifestation : l'organisateur dispose du droit exclusif de rédaction, de publication et de diffusion, payante ou non du programme de la manifestation. Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournis par les exposants sous leur responsabilité.

7c) La distribution de publicités sous toutes formes (imprimés, objets, tracts, catalogues...) par les exposants ne pourra se faire que sur leur stand.

Article 9 : Respect de la loi n°91-32 du 10 janvier 1991

En application de cette loi dite « Loi Evin », il est interdit de fumer dans l'ensemble des espaces publics.

Article 10 : Annulation

10a) En cas de force majeur nécessitant la fermeture de la Salle de la Bourse de Strasbourg, le contrat sera résilié de plein droit sans indemnité. Les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, sont réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par chacun d'eux.

10b) En cas de désistement, d'absence ou cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, aucun remboursement ne sera effectué au titre du contrat de location (stand, services...), même en cas de relocation à un autre exposant.

Article 11 : Contestation et lieu de juridiction

En cas de litige ou de contestation seuls les Tribunaux de Strasbourg seront compétents. Ils statueront en application du droit français, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

Document téléchargé sur www.pgpbourg.com

CONTRAT DE LOCATION – BOOKINGFORM

ⓘ Le nombre de tables étant limité inscrivez-vous au plus vite.

Nouveau ! : les exposants qui ont participé à la Bourse aux Disques du mois d'octobre, sont prioritaires pour la Bourse du mois de janvier jusqu'à la date limite des inscriptions

Eurévènt – 22 rue des Charpentiers – F-67760 GAMBSHEIM
✆ 0033 / (0)367 100 079 - Fax : 0033 / (0)367 100 157 **e-mail** : info@eurevent.com

CONTRAT DE LOCATION / BOOKING FORM / MIETVERTRAG

Gambsheim, Novembre 2015 (annule et remplace les contrats précédents)

EXPOSANT / Exhibitor / Aussteller

NOM ou Raison Sociale :
EXHIBITOR / Name oder Firmenname :

Enseigne / Nom du stand :
Name of the stall / Geschäftsnahme / Name des Standes:

Représentant légal (Nom, Prénom, Fonction)
Legal Representative / Gesetzlicher Vertreter

Adresse :
Adress / Anschrift :

Code Postal : Postal Code / PLZ : **Ville :** City / Stadt : **Pays :** Country / Land :

✆: : **Fax :**

E-Mail : @
Internet : www.

N° de RCS : **Ville :** **Nr TVA Intra CE :**

Responsable Stand / Stall manager / Zuständig für die Messebeteiligung :
(si différent du représentant légal) / (if different from legal representative) / (wenn verschieden von dem gesetzlichen Vertreter)

Nom, Prénom :
Surname, name / Name, Vorname :

✆: : **Fax :**

Pièce d'identité responsable du stand / Stall manager ID / Ausweis des Stand-Verantwortlichen

Type de pièce
Joindre la photocopie
Enclose photocopy

❒ Carte d'identité CNI
ID card / Personal Ausweis
❒ Passeport
❒ Permis de Conduire
Driving licence / Führerschein

Nr Pièce : _____
Délivré(e) par : _____
Delivered by / Ausgestellt durch
Date : _____
Austellungsdatum :

MODE DE PAIEMENT / PAYEMENT – ZAHLUNG

Paiement intégral Avant la Manifestation / Befor the Exhibition – Vor der Veranstaltung

❒ **Chèque bancaire** ou postal compensable en France, à l'ordre de EUREVENT (only french bank)

❒ **Virement Bancaire en €**
RIB : 10278 01052 00020008006 66 domiciliation : CCM LA VALLEE

❒ **ÜBERWEISUNG / SEPA** virement européen – European Bank – Europa Überweisung
IBAN : FR76 1027 8010 5200 0200 0800 666 – BIC : CMCIFR2A
Account Owner : EUREVENT SARL – Bank : CCM LA VALLEE – Mommenheim - France

❒ Espèces en € / Cash in €

❒ **Carte Bleue / Credit Card** : ❒ CARTE BLEUE ❒ VISA ❒ MASTERCARD
Carte n° / card n° : _____
Date Exp. / Exp. Date : **Mois** / month : _____ **Année** / year : _____
Nom du titulaire / name cardholder : _____
Signature du titulaire / holder :
_____

MANIFESTATION / Fair / Börse : **BOURSE AUX DISQUES** **STRASBOURG – Salle de la Bourse** RECORD FAIR / Platten Börse Strasbourg	*Nb de Tables* *Quantiy / Menge*	Prix Unitaire TTC *Einzel Preis*	*Montant*
DIMANCHE 17 Janvier 2016 Sonntag, den 17. Januar 2016	Tables de 1,40 mètres ..... Table / Tisch (1,40 lm)	60,00 €	.....
DIMANCHE 16 Octobre 2016 Sonntag, den 16. Oktober 2016	Tables de 1,40 mètres ..... Table / Tisch (1,40 lm)	60,00 €	.....
DIMANCHE 15 Janvier 2017 Sonntag, den 15. Januar 2017	Tables de 1,40 mètres ..... Table / Tisch (1,40 lm)	60,00 €	.....
DIMANCHE 15 Octobre 2017 Sonntag, den 15. Oktober 2017	Tables de 1,40 mètres ..... Table / Tisch (1,40 lm)	60,00 €	.....
OPTION : Branchement électrique 1,5 KW	1 branchement par Bourse	**15,00 €**	.....
Badge supplémentaire	..... Badge supplémentaire	**15,00 €**	.....
	Total / Amount / Gesamt Betrag :		

BADGE EXPOSANT / EXHIBITORS´ BADGES / Ausstellerausweis :

ⓘ le nb de badges est en fonction de la taille du stand, les badges supplémentaires sont payants. Les badges sont remis au responsable du stand lors à son arrivé. Les badges sont strictement personnels.
The amount of badges depends on the volume of the alloted stall, additional ones will be charged. Badges are given to the stall manager on arrival. They are strictly personal.
Die Anzahl der kostenlosen Ausstellerausweise ist von der Grösse der gemieteten Messefläche abhängig. Zusätzlich benötigte Ausstellerausweise sind gegen Entgeld auf der entsprechenden Spalte des Mietvertrages anzufordern. Die Ausstellerausweise werden dem Standverantwortlichen ausgehändigt bei der Ankunft.

ⓘ 1 Table = 1 badge ● 2 ou 3 tables = 2 badges ● 4 tables = 3 badges ● 5 tables & + = 4 badges
Indiquez ci-dessous le nom des personnes qui vous accompagnent :

Badge : **RESPONSABLE** **N° 1** Nom, Prénom :	**Badge** : Nom : _____ **N° 2** Prénom :
Badge : Nom : _____ **N° 3** Prénom :	**Badge** : Nom : _____ **N° 4** Prénom :

Contrat de location à retourner à : ➔ **EUREVENT**
Booking Form to return to : ➔ 22 rue des Charpentiers
Vertrag zurück schicken an : ➔ F-67760 GAMBSHEIM – France

Tous les prix sont en €uro et TTC (TVA = 20%) - All prices are in €uro and including VAT (VAT = 20%).

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des clauses et conditions du règlement général et s'engage à les respecter.
The signatory acknowledges the described rules and regulations and committs himsef to respect them. - Der Endeunterzeichnete erkennt von den allgemeinen Bedingungen und Regelungen Kenntnis genommen zu haben und sie zu achten

Lieu / date *Ort / Datum*	Nom signataire *Name*	Signature *Unterschrift*	Cachet commercial *Firmenstempel*

Document téléchargé sur www.pgplastique.com